

## ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, tenue le 8 mars 2021, à 19 h 30, par visioconférence Messenger.**

- 0 Préambule sur les conditions exceptionnelles de cette séance**
- 1 Mot de bienvenue**
- 2 Présentation de l'ordre du jour**
- 3 Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Assemblée ordinaire du 8 février 2021**
- 4 Finances / comptes**
  - 4.1 Présentation et adoption - comptes payés et à payer de février 2021
- 5 Dépôt des rapports du responsable des travaux publics et de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**
- 6 Correspondances**
- 7 Service de l'administration**
  - 7.1 Dépôt du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur
  - 7.2 Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
  - 7.3 Nomination d'une Mairesse suppléante
  - 7.4 Modification du règlement d'emprunt 2020-139 décrétant une dépense pour les travaux de pavage sur 1 295 mètres et le remplacement et la réfection de deux ponceaux sur la route du Pont
  - 7.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 232 400 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021
  - 7.6 Mandat à la firme d'avocats Lavery pour l'accompagnement de la Municipalité dans un dossier à la Commission de l'accès à l'information
  - 7.7 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la CRECQ
  - 7.8 Renouvellement d'abonnement des 4 utilisateurs pour le télétravail pour l'administration municipale
  - 7.9 Formation à l'ADMQ pour le président des élections municipales
  - 7.10 Don pour la bourse des Municipalités du CÉGEP de Drummondville
  - 7.11 Soutien pour la Campagne provinciale de l'arrachage de l'herbe à poux
  - 7.12 Proclamation de la semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
  - 7.13 Engagement en tant que partenaire municipal du Jour de la Terre
  - 7.14 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis
  - 7.15 Appui à Unis Pour la Faune (UPF) pour une demande au MFFP afin d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois
  - 7.16 Versement du montant pour les vacances du directeur général
  - 7.17 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au COGESAF
  - 7.18 Établissement des taux d'intérêt et de pénalité applicables à toute somme due à la Municipalité

- 8 Service de sécurité publique**
  - 8.1 Ajout d'un plan d'évacuation du secteur de la Réserve au Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Lucien
- 9 Service de la voirie municipale**
  - 9.1 Appel d'offres pour le nivelage des chemins
  - 9.2 Appel d'offres pour le balayage des rues
  - 9.3 Appel d'offres pour le rapiécage des chemins
  - 9.4 Appel d'offres pour le marquage de chaussée
  - 9.5 Appel d'offres pour le nettoyage de fossés
  - 9.6 Appel d'offres pour le rechargement
  - 9.7 Appel d'offres pour l'épandage d'abat poussière
  - 9.8 Appel d'offres pour le fauchage et le débroussaillage des chemins
  - 9.9 Demande au MTQ pour l'utilisation d'une partie de la Route 255 à des fins de piste cyclable
- 10 Service de l'hygiène du milieu**
- 11 Service de l'urbanisme**
  - 11.1 Demande à la CPTAQ pour les lots 5 454 727 à 5 454 729 et le lot 5 454 731
- 12 Service des loisirs & culture**
  - 12.1 Demande d'aide financière au programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » pour le projet d'aménagement d'un réseau de sentiers sur le terrain derrière l'église
  - 12.2 Attribution de locaux du centre communautaire
- 13 Varia :**
- 14 Période de questions**
- 15 Levée de l'assemblée**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

**Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire le 8 mars 2021, à 19 h 30 par visioconférence Messenger.**

**SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :**

Madame Louise Cusson,	conseillère siège no 1
Monsieur Raymond Breton	conseiller siège no 2
Madame Maryse Joyal	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5
Madame Julie Levesque,	conseillère siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

Chacune de ces personnes s'identifie individuellement.

**ASSISTE ÉGALEMENT À LA SÉANCE, PAR VISIOCONFÉRENCE :** Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT QUE** ce décret a été renouvelé et est toujours en vigueur aujourd'hui;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Côté,** et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général et secrétaire-trésorier puissent y participer par visioconférence.

Adoptée. #2021-03-046

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux élus et au directeur général et secrétaire-trésorier.

**2. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté aux élus.

### 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Il est proposé par Madame Louise Cusson**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021.

Adoptée. #2021-03-047

### 4. FINANCES / COMPTES

#### 4.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à cette séance du conseil la liste des comptes payés et à payer, savoir :

Liste des comptes de février 2021	156 392,55 \$
Rémunération + remises / employés	28 974,60 \$
Rémunération + remises / élus	6 510,36 \$
Frais traitement et banque	
<b>Total :</b>	<b>191 877,51 \$</b>

**Il est proposé par Monsieur Richard Sylvain**, et résolu à l'unanimité des conseillers, que les comptes payés et à payer au montant de 191 877.51 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2021 soient adoptés.

Adoptée. #2021-03-048

### 5. DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

### 6. CORRESPONDANCES

**M. Josélito Lampron-** Lettre – Recommandations- Domaine du Rêve

### 7. SERVICE DE L'ADMINISTRATION

#### 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020 sont déposés.

#### 7.2 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour 2020 est déposé. Celui-ci indique qu'il n'y a eu aucune irrégularité dans la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Lucien. Tout est conforme à la Loi.

### 7.3 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

**CONSIDÉRANT QU'** une mairesse suppléante peut être nommée afin de représenter la mairesse, lors de séances à la MRC de Drummond;

**CONSIDÉRANT QU'** une telle nomination peut permettre des représentations lors d'une impossibilité de la part de la mairesse en poste;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire permettre à la mairesse suppléante de remplacer la mairesse, comme signataire au nom de la Municipalité de Saint-Lucien, en cas d'absence de sa part;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire permettre à un nouvel élu d'être maire suppléant à chaque quatre mois;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Monsieur Michel Côté,** et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer Madame Louise Cusson à titre de mairesse suppléante à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'à la nomination d'un autre maire suppléant.

Adoptée. #2021-03-049

### 7.4 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-139 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR 1 295 MÈTRES ET LE REMPLACEMENT ET LA RÉFECTION DE DEUX PONCEAUX SUR LA ROUTE DU PONT

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 2020-139 ordonnant des travaux de 470 176 \$ et décrétant un emprunt de 470 176 \$ à cette fin a été adopté par le Conseil lors de la séance du 13 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'** un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'article 3 du règlement 2020-139 soit remplacé par le suivant :

Article 3 Le Conseil de la Municipalité de Saint-Lucien est autorisé à dépenser une somme de 445 152 \$ pour les fins du présent règlement.

**QUE** l'article 4 du règlement 2020-139 soit remplacé par le suivant :

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 232 400 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 219 752 \$ provenant du fonds général et de la TECQ.

Adoptée. #2021-03-050

### 7.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 232 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MARS 2021

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Lucien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 232 400 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-139	232 400 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-139, la Municipalité de Saint-Lucien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Julie Levesque, et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1.les billets seront datés du 16 mars 2021;
- 2.les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
- 3.les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>10 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>10 200 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>10 300 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>10 500 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>10 700 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>180 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-139 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée. #2021-03-051

#### **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

Date d'ouverture :	8 mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 mars 2021
Montant :	232 400 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 mars 2021, au montant de 232 400 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 100 \$	0,75000 %	2022
10 200 \$	0,85000 %	2023
10 300 \$	1,10000 %	2024
10 500 \$	1,45000 %	2025
191 300 \$	1,70000 %	2026

Prix : 98,38900

Coût réel : 2,01840 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND

10 100 \$	2,10000 %	2022
10 200 \$	2,10000 %	2023
10 300 \$	2,10000 %	2024
10 500 \$	2,10000 %	2025
191 300 \$	2,10000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,10000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

10 100 \$	2,45000 %	2022
10 200 \$	2,45000 %	2023
10 300 \$	2,45000 %	2024
10 500 \$	2,45000 %	2025
191 300 \$	2,45000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,45000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raymond Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Lucien accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 mars 2021 au montant de 232 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-139. Ces billets sont émis au prix de 98,38900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée. #2021-03-052

**Monsieur Richard Sylvain quitte la séance involontairement à cause de problèmes d'internet à 19h51.**



## 7.6 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS LAVERY POUR LA REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN DOSSIER À LA COMMISSION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission d'accès à l'information du Québec a convoqué la Municipalité de Saint-Lucien à une audience;

**CONSIDÉRANT QUE,** conformément à la Loi sur le Barreau, la Municipalité doit dans cette circonstance être représentée par un avocat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien fait ordinairement affaire avec la firme Lavery;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, de mandater la firme Lavery pour représenter la Municipalité de Saint-Lucien dans le dossier 1020701-J de la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée. #2021-03-053

## 7.7 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU CRECQ

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion de la Municipalité de Saint-Lucien au Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec du (CRECQ) se termine et qu'elle souhaite la renouveler;

**CONSIDÉRANT QU'** être membre du CRECQ permet :

- d'obtenir de l'information de qualité sur les différents dossiers d'actualité en environnement;
- d'avoir accès à des experts qui nous accompagnent dans nos projets;
- d'avoir la possibilité de participer à des activités de concertation et de réseautage;
- de contribuer à soutenir le mouvement environnemental de la région du Centre-du-Québec.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Louise Cusson, et résolu à l'unanimité des conseillers, de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Lucien au Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec du (CRECQ) pour 2021-2022.

Adoptée. #2021-03-054

## **7.8 RENOUELEMENT D'ABONNEMENT DES 4 UTILISATEURS POUR LE TÉLÉTRAVAIL POUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, le télétravail étant obligatoire ou privilégié;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour faire du télétravail, il est nécessaire d'avoir recours à un abonnement à un logiciel qui permet d'accéder au serveur principal du bureau municipal à partir des résidences de certains employés;

**CONSIDÉRANT QUE,** pour voir au bon fonctionnement de la Municipalité, il est nécessaire de renouveler l'abonnement annuel;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Madame Julie Levesque**, et résolu à l'unanimité des conseillers, de renouveler l'abonnement annuel des 4 utilisateurs à TeamViewer pour un montant de 3 456 \$ plus taxes.

Adoptée. #2021-03-055

## **7.9 FORMATION À L'ADMQ POUR LE PRÉSIDENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre une formation intitulée : « Astuces pour des élections sans pépin » destinée au président d'élection en vue des élections municipales qui auront lieu le 7 novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Raymond Breton**, et résolu à l'unanimité des conseillers, de défrayer l'inscription à la formation pour Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier qui sera président d'élection à Saint-Lucien pour les élections municipales de l'automne prochain, offerte par l'ADMQ qui se tiendra en classe virtuelle le 21 avril 2021 au coût de 225.00\$, taxes en sus.

Adoptée. #2021-03-056

**Monsieur Richard Sylvain revient à la séance à 20h00.**

#### 7.10 DON POUR LA BOURSE DES MUNICIPALITÉS DU CEGEP DE DRUMMONDVILLE

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation du Cegep de Drummondville invite à nouveau cette année toutes les municipalités de la MRC de Drummond à encourager un étudiant ou une étudiante en provenance de leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cegep de Drummondville compte des étudiants en provenance de notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, de participer à la remise d'une bourse de 350 \$ à un étudiant de Saint-Lucien au Cegep de Drummondville.

Adoptée. #2021-03-057

#### 7.11 SOUTIEN POUR LA CAMPAGNE PROVINCIALE DE L'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX

**CONSIDÉRANT QU'** une personne sur cinq souffre d'allergie au pollen;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de la santé directement en lien avec l'herbe à poux s'élèvent jusqu'à 240 millions de dollars annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'** en investissant dans diverses stratégies de prévention, nous pouvons réduire jusqu'à neuf fois la quantité de pollen émis et ainsi améliorer la santé des québécois souffrants d'allergies saisonnières;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association pulmonaire du Québec avec le gouvernement du Québec demande aux municipalités de mobiliser les citoyens afin de participer à la Campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil municipal de Saint-Lucien joigne le mouvement des municipalités afin de s'engager à sensibiliser et mobiliser ses citoyens face à l'herbe à poux.

Adoptée. #2021-03-058

## **7.12 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT QUE,** promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE,** faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

**CONSIDÉRANT QUE,** favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Monsieur Michel Côté,** et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil municipal de Saint-Lucien proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.**

Adoptée. #2021-03-059

## **7.13 ENGAGEMENT EN TANT QUE PARTENAIRE MUNICIPAL DU JOUR DE LA TERRE**

**CONSIDÉRANT QUE,** dans le cadre des activités du Jour de la Terre, la Municipalité de Saint-Lucien, souhaite mettre en place des actions environnementales afin de marquer son engagement soutenu pour la planète;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Sylvain,** et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil municipal de Saint-Lucien joigne le mouvement des municipalités engagées pour le Jour de la Terre 2021 et pose des gestes afin de réduire notre empreinte écologique.

Adoptée. #2021-03-060

#### **7.14 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

**ATTENDU QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers:

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Adoptée. #2021-03-061

**7.15 APPUI À UNIS POUR LA FAUNE (UPF) POUR UNE DEMANDE AU MFFP AFIN D'ÉTENDRE L'EXPÉRIMENTATION DE LA RESTRICTION DE LA TAILLE LÉGALE DES BOIS CHEZ LE CERF DE VIRGINIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Lucien, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

**CONSIDÉRANT QUE** l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques, entre autres, dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

**CONSIDÉRANT QU'** au Québec, le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par :

- la rigueur de nos hivers;
- le maintien d'habitats de qualité;
- la prédation;
- et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

**CONSIDÉRANT QUE,** selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** un des sondages réalisés par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( **RTLB** );

**CONSIDÉRANT QUE** les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire, selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1), d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,** **il est proposé par Monsieur Michel Côté,** et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Saint-Lucien appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (**MFFP**) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTLB**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

**Qu'il** soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

**QUE** l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée. #2021-03-062

#### **7.16 VERSEMENT DU MONTANT POUR LES VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QU'** au contrat de travail du directeur général de la Municipalité de Saint-Lucien, il est prévu que les vacances annuelles sont monnayables jusqu'à concurrence de 100 % de leur valeur, si pour des raisons exceptionnelles, celui-ci n'a pu prendre tous ses jours de congé annuel au cours de l'année et si le conseil municipal en donne l'autorisation;

**CONSIDÉRANT QU'** à cause de la pandémie de la COVID-19, et de la vacance du poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement, le directeur général de la Municipalité Saint-Lucien n'a pu prendre cinq (5) journées de congé annuel prévues au cours de la dernière année;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Raymond Breton**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le paiement des cinq (5) journées de vacances qui n'ont pu être prises, au directeur général de la Municipalité.

Adoptée. #2021-03-063

#### **7.17 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU COGESAF**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion de la Municipalité de Saint-Lucien au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) se termine et qu'elle souhaite la renouveler;

**CONSIDÉRANT QUE** le COGESAF travaille à maintenir la qualité de l'eau, à conserver les berges en prévenant les effondrements de terrain dans la rivière et à éradiquer la berce du Caucase;

**CONSIDÉRANT QU'** être membre du COGESAF permet :



- d'obtenir les informations sur la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau;
- de recevoir l'infolettre, le Concert'EAU;
- d'obtenir certains rabais lors d'inscription à des journées d'information;
- d'aider à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Madame Maryse Joyal**, et résolu à l'unanimité des conseillers, de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Lucien au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour 2021-2022.

Adoptée. #2021-03-064

#### **7.18 ÉTABLISSEMENT DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ APPLICABLES À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 981 du Code Municipal du Québec, les Municipalités peuvent modifier le taux d'intérêt applicable par résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 4 du règlement de taxation 2021 numéro 2021-141, tous les paiements reçus en retard porteront intérêt au taux indiqué dans la résolution numéro #2020-04-079 ou dans une résolution qui modifie cette dernière;

**CONSIDÉRANT QU'** avant le début de la pandémie en 2020, le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Lucien était de 10% par année et le taux de pénalité applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Lucien était de 5% par année;

**CONSIDÉRANT QU'** actuellement, le taux d'intérêt et le taux de pénalité applicables à toute somme due à la Municipalité de Saint-Lucien sont de 0% chacun par année;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raymond Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers, de modifier la résolution #2020-04-079 par la présente résolution en fixant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021:**

- le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Lucien qui demeure impayée, à 10 % par année;
- le taux de pénalité applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Lucien qui demeure impayée, à 5 % par année;

**QUE** ce taux d'intérêt s'applique jusqu'à ce que la Municipalité en décide autrement.

Adoptée. #2021-03-065

## **8 SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN DATÉ DU 8 MARS 2021**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a révisé son Plan de sécurité civile en y ajoutant notamment le plan d'évacuation du secteur de la Réserve;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Louise Cusson, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le Plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Lucien daté du 8 mars 2021.**

Adoptée. #2021-03-066

## **9 SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE**

### **9.1 APPEL D'OFFRES POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de nivelage des chemins sont prévus afin de corriger la surface de roulement et de maintenir la sécurité de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres par invitation pour les travaux de**

nivelage des chemins de notre réseau routier, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes afin d'obtenir des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-067

## 9.2 APPEL D'OFFRES POUR LE BALAYAGE DES RUES

**CONSIDÉRANT QUE** le balayage de certaines rues est nécessaire à la fin de l'hiver;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Julie Levesque, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres par invitation pour le balayage de rue, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes afin d'obtenir des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-068

## 9.3 APPEL D'OFFRES POUR LE RAPIÉÇAGE DES CHEMINS

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de rapiéçage sont prévus afin de corriger la chaussée et de maintenir la sécurité de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Louise Cusson, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres par invitation pour le rapiéçage sur notre réseau routier, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes pour l'obtention des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-069

## 9.4 APPEL D'OFFRES POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de marquage de chaussée sont prévus pour les chemins de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Richard Sylvain**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres par invitation pour les travaux de marquage de chaussée qui sont prévus pour les chemins de la Municipalité, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes pour l'obtention des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-070

#### **9.5 APPEL D'OFFRES POUR LE NETTOYAGE DE FOSSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de nettoyage de fossés sont prévus sur le territoire de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Michel Côté**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres par invitation pour les travaux de nettoyage de fossés qui sont prévus sur le territoire de la Municipalité, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes pour l'obtention des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-071

#### **9.6 APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** du rechargement de pierre sera nécessaire pour effectuer des travaux de voirie sur le territoire de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Richard Sylvain**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres sur le système d'appel d'offres électronique (SEAO) pour le rechargement de pierre nécessaire pour effectuer des travaux de voirie sur le territoire de la Municipalité et de procéder aux diverses étapes pour l'obtention des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-072

## 9.7 APPEL D'OFFRES POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'épandage d'abat poussière sont prévus sur le territoire de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Madame Julie Levesque**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres par invitation pour les travaux d'épandage d'abat poussière qui sont prévus sur le territoire de la Municipalité, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes pour l'obtention des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-073

## 9.8 APPEL D'OFFRES POUR LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE LE LONG DES CHEMINS

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de fauchage et de débroussaillage le long des chemins municipaux sont prévus sur le territoire de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Monsieur Raymond Breton**, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la direction générale et le responsable des travaux publics à effectuer la confection, la vérification d'appels d'offres par invitation pour des travaux de fauchage et de débroussaillage le long des chemins municipaux qui sont prévus sur le territoire de la Municipalité, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes pour l'obtention des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible.

Adoptée. # 2021-03-074

## 9.9 DEMANDE AU MTQ POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 255 À DES FINS CYCLABLES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Lucien a pour projet d'aménager un lien cyclable sur son territoire qui permettrait de joindre la ville de Drummondville à la ville de Victoriaville;

**CONSIDÉRANT QU'** une partie de ce lien cyclable passerait sur la Route 255 qui est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec, entre la route des Rivières et la route du Pont;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers, de :

- demander au Ministère des Transports du Québec l'autorisation d'établir aux frais de la Municipalité, un lien cyclable sur l'accotement de la Route 255 entre la route des Rivières et la route du Pont;
- mandater Monsieur Simon Arsenault, responsable des travaux publics afin de présenter et de discuter de cette demande avec les représentants du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée. # 2021-03-075

## **10. SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11. SERVICE DE L'URBANISME**

### **11.1 DEMANDE À LA CPTAQ POUR LES LOTS 5 454 727 À 5 454 729 ET LE LOT 5 454 731**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est propriétaire des lots 5454 727 à 5 454 729 et du lot 5 454 731 situés dans la Municipalité de Saint-Lucien (MRC de Drummond) en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur vise l'obtention d'un permis de coupe dans un peuplement à potentiel acéricole selon la cartographie de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette coupe vise l'exploitation d'une cannebergière;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur sollicite une résolution favorable de la part du Conseil de la Municipalité de Saint-Lucien afin de déposer une demande à la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de Saint-Lucien et hors de la zone agricole pour satisfaire cette demande;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Levesque,** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'appuyer la demande du propriétaire des lots 5 454 727 à 5 454 729 et du lot 5 454 731 situés dans la Municipalité de Saint-Lucien (MRC de Drummond) en zone agricole, tel qu'expliqué dans le préambule.

Adoptée. # 2021-03-076

## **12. SERVICE DES LOISIRS & CULTURE**

### **12.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ » POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIERS SUR LE TERRAIN DERRIÈRE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un réseau de sentiers sur le terrain derrière l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra non seulement aux Luciennoises et aux Luciennois d'avoir accès à un milieu naturel, mais aussi à mettre en valeur la faune et la flore sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de demande d'aide financière doit être complété et acheminé au programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé au plus tard le 9 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Sylvain,** et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité mandate madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs, pour remplir et acheminer le formulaire de demande d'aide financière au programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour le projet d'aménagement d'un réseau de sentiers sur le terrain derrière l'église au plus tard le 9 mars 2021;

**QUE** la Municipalité désigne monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à signer le formulaire de demande d'aide financière et l'entente à intervenir entre la Municipalité et le programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé s'il y a lieu.

Adoptée. # 2021-03-077

## 12.2 ATTRIBUTION DE LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la FADOQ a demandé à la Municipalité de Saint-Lucien s'il était possible d'utiliser le local au sous-sol du centre communautaire, identifié comme « l'ancien local des Fermières », pour leurs activités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école des Deux-Rivières s'est montrée intéressée à utiliser le petit local de rangement situé près de la cuisine du centre communautaire, qui est actuellement utilisé par la FADOQ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Raymond Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers, de prêter à:

- la FADOQ, le local au sous-sol du centre communautaire, identifié comme « l'ancien local des Fermières », pour leurs activités et ce jusqu'à ce que le conseil municipal en décide autrement ;
- l'école des Deux-Rivières, le petit local de rangement situé près de la cuisine du centre communautaire, qui était jusqu'à maintenant utilisé par la FADOQ et ce jusqu'à ce que le conseil municipal en décide autrement.

Adoptée. #2021-03-078

## 13. VARIA

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Monsieur Raymond Breton,** et résolu à l'unanimité des conseillers, de lever l'assemblée.

Adoptée. #2021-03-079

---

Diane Bourgeois  
Mairesse

---

Alain St-Vincent-Rioux,  
Directeur général et secrétaire-trésorier